

Questions et réponses autour de l'initiative sectorielle pour une finance durable

1. Les raisons à l'origine de l'initiative sectorielle

Pourquoi les banques de gestion de fortune et banques privées suisses ont-elles lancé leur initiative sectorielle en faveur d'une finance durable?

Un grand nombre de banques de gestion et de banques privées opèrent depuis des années dans le domaine de la finance durable et leur activité opérationnelle est même en partie climatiquement neutre depuis un certain temps. Fin 2020, l'Association de Banques Suisses de Gestion (ABG) a décidé de mutualiser tous ces efforts en lançant une initiative à l'échelle du secteur. L'idée sous-jacente de cette initiative est de mettre en lumière les «leviers» réalistes dont dispose le secteur – autrement dit, de montrer ce que le secteur entreprend concrètement depuis plusieurs années et de faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre des diverses mesures. Ces mesures ont été présentées en 2021. Le premier rapport d'avancement annuel a été publié en 2022.

Concrètement, quel est le but recherché par l'initiative sectorielle?

Les banques suisses de gestion ainsi que les banques privées du pays entendent contribuer à la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et ce, à la fois en tant que partie prenante de la société et dans le cadre de leur responsabilité envers leur clientèle, car les risques climatiques sont également synonymes de risques d'investissement qu'il convient de prendre en compte. Les thèmes du développement durable et de la finance durable (ou sustainable finance) figurent depuis un certain temps déjà tout en haut de l'agenda. La présente publication illustre les actions de l'ABG et de l'ABPS aux côtés de leurs membres respectifs ainsi que les raisons de leur engagement. L'initiative sectorielle a défini, dans les domaines de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'offre et du conseil, de la formation, ainsi que de la publication, des priorités concrètes qui devront être mises en œuvre par les banques de gestion et les banques privées. Les ambitions et les engagements climatiques de l'initiative sectorielle s'inscrivent dans la ligne des objectifs de l'Accord de Paris. La finance durable représente à la fois une chance pour les secteurs de la gestion de fortune et leur contribution pour les générations futures.

Les banques privées et de gestion suisses doivent-elles participer à l'initiative sectorielle?

L'initiative a été lancée l'année dernière avec douze banques et est soutenue aujourd'hui par pas moins de 23 banques participantes. L'initiative est fondée sur le volontariat. Aucun membre n'est forcé d'y prendre part. Toutefois, en souscrivant à l'initiative, chaque membre accepte d'être évalué sur la base des douze priorités définies afin de permettre au secteur de publier des résultats consolidés. Chaque banque est libre de décider si elle souhaite ou non publier ses propres résultats.

Qui sont les 23 membres?

L'initiative a commencé en 2021 avec 12 membres de l'ABG; en 2022, elle en compte 14. Depuis cette année, elle est également soutenue par les membres de l'ABPS et LGT Bank. Les établissements suivants adhèrent à l'initiative: Aquila AG, Bank Julius Bär & Co. AG, Bank Vontobel AG, Banque Bonhôte & Cie SA, Banque Lombard Odier & Cie SA, Banque Pictet & Cie SA, Bordier & Cie SA, Cornèr Banca SA, Edmond de Rothschild (Suisse) SA, EFG International, E. Gutzwiller & Cie, LGT Bank, Maerki Baumann & Co. AG, Mirabaud & Cie SA, Rahn+Bodmer Co., Reichmuth & Co., Scobag Privatbank AG, Union Bancaire Privée UBP SA et VZ Depotbank AG. Quatre banques ne souhaitent pas divulguer leur participation.

Qui peut participer à l'initiative?

L'initiative a été volontairement conçue comme une plateforme ouverte s'adressant à tous les établissements financiers actifs dans le domaine de la gestion de fortune. Il serait souhaitable que d'autres associations adhèrent à cette initiative sectorielle, tout comme d'autres banques privées, étrangères, cantonales, régionales ou des grandes banques.

Pourquoi l'ABPS a-t-elle décidé de soutenir l'initiative sectorielle?

Pour les membres de l'ABPS, le thème de la finance durable est depuis longtemps une priorité. Le lancement de l'initiative l'an dernier a montré que ce thème concernait l'ensemble du secteur de la gestion de fortune. Les mesures en faveur d'une finance durable prises au sein des banques se ressemblent. Adopter une approche coordonnée paraît donc judicieux.

Tous les membres s'engagent-ils de la même manière vis-à-vis des priorités?

L'initiative sectorielle pour une finance durable fixe un cap, c'est-à-dire les priorités, en se gardant d'imposer des directives rigides à chaque établissement. Les banques participantes partagent certes le même cœur de métier, mais elles affichent de fortes différences en termes de structure et de taille: ainsi, parmi ses 23 établissements membres, l'initiative compte aussi bien de très petites PME de moins de 50 collaborateurs regroupés sur un site unique que des grandes banques d'envergure mondiale avec plusieurs milliers de collaborateurs et des sites aux quatre coins du globe. C'est pourquoi les 23 membres ne peuvent pas être traités de la même façon. Toutefois, en souscrivant à l'initiative, chaque membre accepte forcément d'être évalué sur la base des douze priorités définies pour permettre au secteur de présenter des résultats consolidés.

2. Évolution au niveau international

Comment la Suisse se positionne-t-elle au niveau mondial en matière de finance durable?

La place financière suisse entend continuer à consolider sa position de leader dans le domaine des services financiers durables. Des efforts sont en cours pour poser les conditions cadres de manière à améliorer en continu la compétitivité de la place financière suisse et à permettre au secteur financier de contribuer efficacement au développement durable. L'intensification constante de l'activité réglementaire dans le domaine de la finance durable ne se ressent pas uniquement au niveau national mais aussi, depuis un certain temps, particulièrement à l'échelle internationale. Le changement climatique étant un défi mondial, diverses organisations internationales se sont emparées de cette thématique. À cet égard, des efforts légitimes sont déployés afin de tomber d'accord sur des normes applicables dans toute la mesure du possible à l'échelle mondiale. Ces normes sont élaborées au sein d'organismes financiers transnationaux, parfois avec la participation des autorités suisses.

Quels sont les défis réglementaires clés?

Il existe un risque réel de fragmentation réglementaire internationale du fait de la formation de blocs d'espaces économiques en concurrence les uns avec les autres et de divergences d'orientation entre les différentes politiques énergétiques nationales. L'aspiration à une mise en œuvre uniforme au niveau national de principes de finance durable harmonisés à l'échelle internationale reste donc malheureusement – et de loin – un vœu pieu à ce jour.

La Suisse peut-elle se permettre de faire cavalier seul?

En raison de son caractère fortement exportateur, la place financière suisse est tenue de composer avec la diversité internationale existante, que ce soit parce qu'une grande partie de sa clientèle est domiciliée à l'étranger ou parce que ses produits d'investissement sont distribués au-delà des frontières du pays. En raison de la menace de fragmentation de la réglementation internationale, il est opportun, du point de vue suisse, d'adopter une approche

par étapes, dans la mesure où un grand nombre d'incertitudes subsistent quant aux pratiques réglementaires de l'UE et à leur harmonisation avec d'autres initiatives internationales en la matière. On peut donc d'ores et déjà prévoir que la question de l'exportabilité des produits et services suisses et, ainsi, de l'équivalence de la réglementation suisse, en particulier avec le droit européen, va se poser un jour ou l'autre dans le domaine de la finance durable.

Quelles sont les évolutions sur le front de la finance durable au niveau international?

- **G20 et Conseil de stabilité financière:** le cadre du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*, TCFD) a été reconnu comme une norme mondiale par les parties prenantes concernées, ce qui lui a permis d'acquérir un statut de poids dans le contexte mondial. Ce cadre introduit des règles harmonisées et transparentes portant sur la publication par les acteurs économiques de leurs risques financiers liés au climat. Cette évolution est à saluer car d'une part, l'application de règles harmonisées est cruciale pour les banques opérant à l'international et, d'autre part, ces dernières sont en partie intégrées dans les réglementations nationales (c'est le cas, par exemple, de la circulaire de la FINMA relative aux obligations de publication ou encore de l'obligation de publier un rapport climatique telle que prévue dans le contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables).
- **ONU:** le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les Objectifs de développement durable (ODD) forment la base de la réalisation des objectifs climatiques. Dans ce contexte, les Principes pour l'investissement responsable (PRI) de même que les Principes pour une banque responsable (PRB) des Nations Unies sont désormais ancrés dans le secteur financier. En Suisse comme dans le reste du monde, de nombreux établissements financiers ont d'ores et déjà souscrit aux principes susmentionnés. L'initiative sectorielle pour une finance durable s'engage précisément dans ce sens.
- **Net-Zero Banking Alliance:** en avril 2021, en vue de la conférence de l'ONU sur le climat (COP26) de novembre 2021, la *Net-Zero Banking Alliance* de l'ONU a été lancée. 116 des plus grandes banques du monde y participent déjà (état: septembre 2022). Sous les mots d'ordre de la collaboration et de la transparence, il s'agit de concilier les ambitions du secteur bancaire et ses engagements climatiques avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cette alliance coordonne le volet bancaire de la *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* (GFANZ). La GFANZ représente l'alliance faîtière sous laquelle sont réunies les différentes alliances «zéro net» du secteur de la finance comme la *Net Zero Asset Managers Initiative* (NZAM) et la *Net Zero Insurance Alliance* (NZIA).
- **Banques centrales et régulateurs:** dans le même temps, les banques centrales et les régulateurs de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse mais aussi de Singapour et de Hong Kong scrutent de plus en plus près les risques climatiques et les intègrent par ailleurs de plus en plus souvent dans les tests de résistance déjà en place.
- **UE:** avec son plan d'action et son pacte vert (*green deal*) pour une économie européenne durable, l'Union européenne a joué un rôle pionnier dans le domaine de la finance durable. Le pacte vert entend créer les conditions pour que l'UE devienne climatiquement neutre à l'horizon 2050. Il pointe les mesures et les investissements nécessaires afin d'y parvenir ainsi que les méthodes de financement possibles. Outre un standard européen en matière d'obligations vertes, les banques bénéficient d'autres adaptations réglementaires dans le domaine du financement durable, de même que d'un élargissement de la taxonomie de l'UE. Par ailleurs, la Commission a proposé un train de mesures baptisé «*fit for 55*» visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55% à l'horizon 2030.
- **Plateforme internationale sur la finance durable (IPSF):** la Plateforme internationale sur la finance durable (*International Platform on Sustainable Finance*, IPSF), créée en 2019 par l'Union européenne, compte actuellement 18 membres (dont la Suisse). Ensemble, ceux-ci représentent à l'échelle mondiale 55% des émissions de gaz à effet de serre, 50% de la population et 55% du PIB. L'objectif de l'IPSF est d'accroître la mobilisation de capitaux privés pour des investissements responsables sur le plan environnemental en passant par

l'harmonisation la plus poussée possible des normes nationales. Ainsi, l'IPSF se veut un forum multilatéral dédié au dialogue entre les décideurs politiques chargés d'élaborer des mesures réglementaires pour la finance durable en vue d'aider les investisseurs à identifier et à exploiter les opportunités d'investissement durable véritablement propices à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux.

3. Engagement en Suisse et dans le secteur financier

Comment la Suisse réagit-elle aux évolutions internationales?

En juin 2020, le Conseil fédéral a adopté un rapport ainsi que des lignes directrices portant sur le développement durable dans le secteur financier. Il y réaffirme son objectif: faire de la place financière suisse le pôle numéro un des services financiers durables. Pour y parvenir, les conditions cadres doivent être formulées dans le sens d'une amélioration continue de la compétitivité de la place financière suisse et d'une contribution efficace de cette dernière au développement durable.

Quel est le rôle du Conseil fédéral?

Le Conseil fédéral mise avant tout sur l'élaboration de normes sectorielles plutôt que sur des réglementations. Il recommande aux acteurs du marché financier de créer de la transparence quant à tous les produits financiers et portefeuilles clients en s'appuyant sur des indicateurs de compatibilité climatique comparables et pertinents. De surcroît, le Conseil fédéral suggère au secteur financier d'adhérer à des alliances «zéro net» internationales et s'engage en faveur d'accords de branche allant dans ce sens. Il examinera également la nécessité de prendre des mesures contre l'écoblanchiment. Conformément au Conseil fédéral, on parle d'écoblanchiment ou de *greenwashing* lorsque l'on trompe sciemment ou que l'on induit en erreur les clients quant aux caractéristiques durables des produits financiers et des processus de conseil. La Suisse ayant pris des engagements climatiques pour sa place financière dans le cadre de l'Accord de Paris, il semble judicieux de se focaliser dans un premier temps sur les impacts climatiques. Une telle orientation est conforme aux évolutions internationales comme, par exemple, celles du G20 et de l'UE.

Le Conseil fédéral a lancé cette année les *Swiss Climate Scores*. Dans quel but?

Les *Swiss Climate Scores* renvoient à un catalogue de critères basé sur l'état le plus récent des connaissances collectées au niveau international. Il permet aux investisseurs privés et institutionnels d'évaluer dans quelle mesure les produits d'investissement sont réellement respectueux du climat.

Pourquoi est-il si important d'instaurer la transparence climatique au niveau des produits?

Pour que les investisseurs bénéficient de transparence quant à l'empreinte écologique de leurs investissements et, lorsqu'ils le souhaitent, que leurs investissements puissent contribuer à la réalisation des objectifs climatiques. On parle ici d'informations pertinentes et comparables sur le niveau de compatibilité de différents produits d'investissement avec les objectifs climatiques internationaux. Pour que ces informations soient pertinentes, un ensemble d'indicateurs est nécessaire. Les *Swiss Climate Scores* favorisent la comparabilité en établissant des exigences minimales concrètes quant à la détermination des indicateurs.

Quelles actions les associations entreprennent-elles?

Différentes associations évoluent aujourd'hui dans ce domaine; elles ont élaboré des recommandations pour une mise en œuvre efficace d'un processus d'investissement durable (*Swiss Sustainable Finance*, SSF) ainsi qu'un guide pour l'intégration de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le processus de conseil à la clientèle privée (Association suisse des banquiers, ASB):

- En 2022, l'**Association suisse des banquiers (ASB)** a mis en place des autorégulations pour la finance durable. Les nouvelles directives fixent pour la première fois des prescriptions contraignantes en matière de développement durable, lesquelles s'appliquent au conseil en matière d'investissements et de la gestion de fortune d'une part, ainsi qu'au conseil hypothécaire d'autre part. En intégrant le développement durable dans les entretiens de conseil avec les clients privés, notre branche contribue de manière concrète et significative à la réalisation des objectifs climatiques de l'Accord de Paris, tout en confortant la place financière suisse dans sa position de pôle international de la finance durable. Les deux directives, qui seront régulièrement évaluées au regard des évolutions sur le marché puis adaptées si nécessaire, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023, divers délais de transition étant prévus pour permettre aux banques d'adapter leurs processus internes.
- **L'Asset Management Association Switzerland (AMAS)** œuvre actuellement à la mise en place, pour la gestion durable d'actifs, d'une autorégulation libre basée sur des principes, laquelle sera contraignante pour les membres de l'association. La priorité initiale de cette autorégulation va à la lutte contre l'écoblanchiment ainsi qu'à la protection du climat.
- **Swiss Sustainable Finance** a décidé d'élaborer au cours de l'été 2021 des recommandations visant à aider les praticiens à intégrer au mieux les préférences de la clientèle en matière de développement durable dans les processus de conseil (*Practitioners' Guide on the Integration of Sustainability Preferences into the Advisory Process for Private Clients*).

Quels sont les défis à relever?

D'une manière générale, lorsqu'on parle des mesures prises dans le secteur bancaire, il convient d'opérer une distinction claire entre l'aspect investissement d'une part et l'aspect financement d'autre part. De plus, il importe que la réglementation suisse s'attarde sur les domaines qui, pour des raisons liées à l'exportation, exigent une équivalence avec les règles de l'UE. D'un point de vue suisse, il serait également judicieux d'adopter une approche en plusieurs étapes, car un grand nombre d'incertitudes subsistent quant à la réglementation au sein de l'UE et à sa coordination avec d'autres initiatives internationales dans ce domaine.

En quoi consiste la «contribution climatique» des banques? Pourquoi faut-il faire une distinction entre l'aspect investissement d'une part et l'aspect financement d'autre part?

À l'instar des entreprises d'autres secteurs, les banques recèlent un potentiel d'effets directs et indirects (*scopes 1, 2 et 3*) sur tous les maillons de leur chaîne de création de valeur. En raison de son rôle économique spécifique, la place financière peut néanmoins apporter une contribution supplémentaire en faveur d'autres branches. Une telle prestation spécifique en faveur de branches tierces nécessite cependant une analyse différenciée en fonction du domaine d'activité des banques concernées. La finance durable intervient dans les trois fonctions clés de l'activité bancaire: les placements et investissements, les crédits et financements, ainsi que le marché des capitaux et les émissions de titres. En raison des différents rôles qu'une banque remplit dans chacune de ces fonctions, garantir un développement durable passe impérativement par le recours à des instruments spécifiques. En effet, il existe une différence entre une banque commerciale avec une clientèle d'entreprises et une banque dont les services s'adressent à des particuliers. Ce faisant, il convient en outre de distinguer si une banque se contente d'assumer une fonction de conseil vis-à-vis de tiers en qualité d'intermédiaire, ou si elle gère des fonds de tiers à titre fiduciaire, voire si elle investit son propre argent (trésorerie, octroi de crédits) et est de ce fait grevée d'une responsabilité plus élevée ou d'un risque accru. Enfin, une distinction est également de mise entre le marché primaire et le marché secondaire dans la mesure où, sur le premier, les banques permettent à de nouvelles entreprises ainsi qu'à de nouveaux projets et/ou projets d'expansion d'accéder aux marchés financiers ou leur accordent les moyens financiers requis, exerçant ainsi un effet plus direct sur l'évolution des émissions de CO₂, tandis que sur le second, elles aident uniquement les titres à changer de main et n'ont donc pas d'impact direct comparable sur le CO₂.

Qu'est-ce que l'initiative entend par «investissement durable»?

L'investissement durable est aujourd'hui une question essentielle pour presque tous les investisseurs, qu'ils soient institutionnels ou privés. Les banques de gestion et privées ont pris conscience de leur responsabilité vis-à-vis de l'environnement, de la société et de la clientèle dans ce processus de transformation. Face aux enjeux du changement climatique et de la réorientation vers une économie plus durable, elles abordent avec leur clientèle les défis, les opportunités et les risques que représentent les investissements.

Quelle influence les banques de gestion peuvent-elles exercer sur leur clientèle?

Les banques de gestion veulent proposer à leur clientèle des solutions d'investissement qui contribuent de manière mesurable aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Dans le même temps, elles souhaitent leur ouvrir un champ d'opportunités pour participer à ce processus de transformation en tant qu'investisseurs. En misant sur la formation du personnel et sur l'information de la clientèle, l'initiative sectorielle crée de la transparence. La clientèle connaît ainsi la part de son portefeuille qui répond aux critères du développement durable.

Comment éviter l'écoblanchiment?

Afin de lutter contre l'écoblanchiment, les entreprises doivent mettre des informations transparentes ainsi que des données de départ de qualité et comparables à disposition. Sans cela, le doute persistera quant à l'adéquation des produits et services, mais aussi de l'ensemble des activités des entreprises, avec les enjeux du développement durable. Par ailleurs, la définition de termes clés tels que l'investissement durable (*sustainable investment*), l'intégration ESG, etc., doit faire l'objet d'un accord univoque.

Quelle est l'ampleur des émissions de CO₂ du secteur financier?

Si l'on s'en tient à la comptabilité environnementale de l'Office fédéral de la statistique, 0,3 million de tonnes d'équivalents CO₂ étaient imputables au secteur de la finance et des assurances pour l'année 2018, un chiffre équivalent à 0,7% des émissions de l'ensemble de l'économie suisse selon la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA) et à 0,5% de toutes les émissions suisses (c'est-à-dire ménages privés inclus). En comparaison avec d'autres secteurs, la neutralité climatique du secteur financier en lien avec sa propre activité commerciale (*scope 1* selon le protocole GES ou *Greenhouse Gas Protocol*) semble être à portée de main pour l'ensemble du secteur financier, qui remplit ainsi ses devoirs premiers. En outre, la place financière et ses banques peuvent, tout comme d'autres secteurs, apporter une contribution supplémentaire aux mesures ayant trait à la qualité de leur politique d'approvisionnement en énergie (*scope 2* selon le protocole GES) et aux activités de l'entreprise en amont et en aval (*scope 3* selon le protocole GES, soit: la chaîne d'approvisionnement, les voyages d'affaires/trajets pendulaires, l'élimination des déchets, les fonds gérés, etc.) de même qu'une autre contribution particulière en faveur d'autres branches du fait de sa fonction économique spécifique.

Comment les banques peuvent-elles réduire leur empreinte carbone?

Cela rejoint la question sur la «contribution climatique» des banques évoquée plus haut. Au titre de leur responsabilité, en tant qu'entreprises, vis-à-vis de l'intérêt commun, un grand nombre de banques de gestion et de banques privées œuvrent à la réduction de leur propre empreinte carbone conformément aux objectifs climatiques nationaux et s'engagent à en rendre compte de manière transparente. À l'heure actuelle, le secteur a déjà quasiment atteint la neutralité carbone. Mais il peut aller au-delà en agissant sur les *scopes 2* et *3* et en renforçant la promotion des investissements ainsi que le conseil à la clientèle. L'initiative sectorielle pour une finance durable s'engage pour que la place financière suisse joue un rôle de leader mondial en matière de développement durable.

4. Les 12 priorités de l'initiative sectorielle

Quelles sont les 12 priorités de l'initiative sectorielle?

Les 12 priorités pour 2022 ont été subdivisées en quatre catégories, lesquelles reflètent les aspects qui comptent le plus pour les banques de gestion de fortune:

- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre:** les participants s'engagent à prendre des mesures conduisant à une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre conformément à l'Accord de Paris, à poursuivre l'objectif de limitation de la hausse moyenne des températures à 1,5 °C au maximum et à conduire leur propre organisation vers un objectif zéro net au plus tard à l'horizon 2050.
- **Offre et conseil:** les participants étoffent l'offre de solutions d'investissement durable et engageant avec leur clientèle, au travers d'une approche proactive, une discussion sur les risques et les opportunités de l'investissement durable.
- **Formation:** les participants forment l'ensemble de leur personnel en contact avec la clientèle afin qu'il puisse conseiller cette dernière sur les opportunités et les risques des investissements durables.
- **Publication:** les participants soutiennent les normes internationales telles que le plan d'action de l'UE pour financer la croissance durable ainsi que les principales initiatives et lignes directrices du secteur. Ils veillent notamment à ce que les mesures prises pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat soient rendues publiques.

Pourquoi avez-vous modifié la liste des priorités par rapport à l'an passé?

Compte tenu d'un certain nombre d'adaptations et d'évolutions, les 16 priorités initiales ont été réduites à 12 et subdivisées en quatre catégories. Il s'agit d'adaptations légitimes qui tiennent compte des évolutions en cours. Ces priorités concernent les éléments qui revêtent une importance particulière pour les banques de gestion de fortune.

- Quatre nouvelles priorités ont été ajoutées, à savoir: 1) la signature d'une des initiatives «zéro net» à l'horizon 2023; 2) l'information de la clientèle sur la part durable de leur portefeuille conformément à la taxonomie de l'UE, 3) la formation de l'ensemble du personnel aux fondements du développement durable et 4) la mise à disposition d'informations / de supports sur le thème du climat et de la décarbonisation dans le cadre du processus de conseil.
- Quatre priorités ont été renforcées ou précisées: 1) La trajectoire de la réduction des gaz à effet de serre vise l'objectif zéro net à l'horizon 2050 et a été assortie d'une norme scientifique applicable au secteur. 2) En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, l'objectif de réduction de 50% ne doit pas être atteint seulement en 2050, mais dès 2030, et il doit également inclure le portefeuille de trésorerie (*treasury book*). 3) Les recommandations du TCFD seront désormais à mettre en œuvre dès l'exercice 2023, et leurs résultats à publier en conséquence. Enfin, 4) l'obligation de rédiger un rapport transparent sur les mesures prises le long de la chaîne de valeur (*scopes 1, 2 et 3*) a été explicitement étendue au *treasury book*.
- En outre, certaines mesures sont devenues caduques en raison de leur intégration dans le cadre réglementaire (utilisation de la taxonomie de l'UE en tant que *lingua franca*) ou de leur prise en compte en tant que parties intégrantes de priorités redéfinies et précisées (réalisation d'une analyse de scénario selon le TCFD, Principes des Nations Unies pour une banque responsable comme fondement d'une alliance «zéro net», information proactive de la clientèle sur les opportunités et les dangers des investissements durables comme fondement des mesures redéfinies ayant trait à l'offre et au conseil, présentation de solutions d'investissement liées à l'environnement comme base d'une nouvelle augmentation des placements gérés durablement ou engagement *active ownership* comme partie intégrante de l'Alliance «zéro net» dans le domaine *asset owner*), ou parce qu'elles ont perdu de leur pertinence en raison d'autres priorités toujours actuelles (test de résistance de l'OFEV).

Les mesures sont-elles réellement mises en œuvre?

Le rapport d'avancement (*progress report*) indique l'état d'avancement actuel de la mise en œuvre des 12 mesures, pondéré en fonction des actifs sous gestion. Il s'agit d'un processus dynamique d'évaluation comparative (*benchmarking*) et d'apprentissage. Les membres sont régulièrement interrogés sur les progrès réalisés. D'autres mesures sont en cours de définition et certaines mesures en cours sont adaptées. Le rapport d'avancement montre les résultats consolidés. Chaque membre a le choix de publier ses propres résultats ou non.

L'initiative sectorielle implique-t-elle des normes minimales obligatoires ou un label?

Non, il n'y aura pas de label propre à l'initiative. Cependant, une partie des 12 priorités repose d'ores et déjà sur des normes internationales, notamment: les principes pour un investissement responsable (PRI) et ceux pour une banque responsable (PRB) des Nations Unies ainsi que le TCFD.

5. La place financière suisse, véritable pôle de la finance durable

Pourquoi la Suisse est-elle prédestinée à devenir un pôle de la finance durable?

Les conditions cadres de la transformation de la place de gestion de fortune suisse en un pôle de la finance durable (*sustainable finance hub*) sont déjà favorables à l'heure actuelle. La Suisse gère 25% des actifs transfrontaliers et s'affirme comme le numéro un mondial dans le domaine de la gestion de fortune, dont la production de services est peu émettrice de gaz à effet de serre. Il existe par ailleurs une interaction vertueuse de même que des voies courtes entre l'État, les acteurs de la place financière, les scientifiques et des acteurs de premier plan représentant d'autres branches de l'économie réelle actives dans le domaine du développement durable: autant d'atouts qui permettent à la Suisse de prospérer en tant que pôle de la finance durable et d'attirer les talents nécessaires.

Comment le pôle de la finance durable suisse doit-il se distinguer des autres pôles qui se sont eux aussi emparés de la cause du développement durable?

Sur le front de la gestion de fortune, la Suisse fait partie des leaders mondiaux depuis déjà des décennies. Des clients du monde entier font confiance à l'expertise des établissements financiers suisses, confortés par la stabilité et la sécurité juridique séculaires qui y règnent. La Suisse peut se prévaloir d'un concentré unique d'expérience et de savoir-faire en matière de gestion, et il en va de même de son réseau et de son écosystème, notamment universitaires. En outre, son gisement de start-up dans le domaine de la fintech et de la technologie des registres distribués (DLT) ou *blockchain* sont autant de preuves de la force d'innovation de la Suisse.

Le secteur financier ne se positionne-t-il pas déjà depuis longtemps sur les thèmes ESG?

Les clients investissent une part encore relativement faible de leurs actifs dans des produits financiers durables. Le potentiel est donc loin d'être épuisé. Selon SSF, 1 982 milliards de francs sont gérés en Suisse dans des portefeuilles de «placements durables»; toutefois, cette définition pourrait être revue dans un sens plus strict à l'avenir si l'on s'en tient aux évolutions actuelles en matière d'évaluation et de classification des placements. Mais l'évolution tend clairement vers une forte croissance.

Glossaire – les principaux termes

Décarbonisation

Processus visant à réduire l'utilisation d'agents énergétiques carbonés afin de renoncer complètement aux carbonés sur le long terme, notamment dans les domaines de l'approvisionnement énergétique et de la mobilité.

Protocole sur les gaz à effet de serre (GES)

Le protocole GES propose un cadre international et standardisé pour mesurer et gérer les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités des secteurs privé et public ainsi que des chaînes de valeur. S'appuyant sur un partenariat de 20 ans entre le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development, le protocole GES travaille avec des gouvernements, des associations industrielles, des ONG, des entreprises et d'autres organisations.

Réchauffement climatique

Augmentation de la température moyenne observée depuis le début de l'industrialisation. La température moyenne à l'échelle mondiale a augmenté de 1 °C entre 1880 et 2017. Les gaz à effet de serre, dégagés par la combustion d'agents énergétiques fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel ainsi que par les changements d'affectation des terres à grande échelle, comme la déforestation des forêts tropicales humides, en sont principalement les responsables.

Système financier durable, finance durable

Un système financier est considéré comme durable lorsque les décisions de financement et d'investissement favorisent une activité économique qui tient compte du caractère limité des ressources non renouvelables et de la capacité de régénération des ressources renouvelables. Pour renforcer le développement durable, les acteurs du système financier y prennent donc systématiquement en compte les facteurs de durabilité dans leurs décisions de financement et d'investissement.

Objectifs de développement durable, UN Sustainable Development Goals (SDG)

L'Agenda 2030, avec ses 17 objectifs de développement durable, est un plan mondial visant à promouvoir une paix et une prospérité durables permettant de protéger notre planète. Depuis 2016, tous les pays travaillent à traduire cette vision commune de la lutte contre la pauvreté et de la réduction des inégalités dans des plans de développement nationaux. Les 17 objectifs de développement durable se trouvent ici: <https://sdgs.un.org/goals>

Zéro émission nette

Approche consistant à réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici au milieu du XXI^e siècle afin de limiter le réchauffement planétaire. Il est possible que certaines émissions difficilement réductibles soient compensées par une extraction de CO₂, ce qui permettrait d'atteindre l'objectif de zéro émission nette. À titre d'exemple, en Suisse, les émissions de CO₂ générées par les secteurs des transports, du bâtiment et de l'industrie devront être réduites de jusqu'à 95% d'ici à 2050 grâce aux technologies actuelles et à l'utilisation d'énergies renouvelables. La compensation des émissions restantes devra être assurée d'une part par les puits naturels de CO₂, comme les forêts et les sols, et d'autre part par des technologies capables de retirer durablement les gaz à effet de serre de l'atmosphère et de stocker ces derniers.

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), Corporate Social Responsibility (CSR)

Il s'agit de la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société et l'environnement. Elle embrasse une large palette de thèmes dont elles doivent tenir compte, à savoir, entre autres, les conditions de travail (y c. la protection de la santé), les droits de l'homme, l'environnement, la prévention de la corruption, la concurrence équitable, les intérêts des consommateurs, la fiscalité et la transparence. La mise en œuvre de la RSE requiert la prise en considération des intérêts des stakeholders (actionnaires, employés, consommateurs, communautés locales, organisations non gouvernementales).

Accord de Paris sur le climat

Il s'agit d'un instrument juridiquement contraignant s'appuyant sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques adopté pour la période après 2020 lors de la conférence sur le climat qui s'est tenue fin 2015 à Paris et engageant pour la première fois tous les États à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. L'Accord de Paris comporte des éléments visant à réduire progressivement les émissions mondiales de gaz à effet de serre et se base pour la première fois sur des principes communs à tous les États. Ainsi, il vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de la limiter à 1,5 °C. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent donc être stabilisées à zéro net d'ici la seconde moitié de ce siècle. Ainsi, à long terme, plus aucune énergie fossile ne devra polluer l'atmosphère. L'Accord de Paris vise également à axer les flux financiers étatiques et privés sur un développement à faible émission de gaz à effet de serre et à renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques. En ratifiant l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire de moitié d'ici à 2030 ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.

Scope 1, 2 et 3

Le Greenhouse Gas Protocol Corporate Standard subdivise les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise en trois domaines (scopes). Les émissions du scope 1 sont des émissions directes provenant de sources propres ou contrôlées (par exemple, les installations de l'entreprise et son propre parc de véhicules). Les émissions de scope 2 sont des émissions indirectes provenant de la production d'énergie achetée pour l'usage propre de l'entreprise (électricité, vapeur, chauffage et refroidissement). Les émissions du scope 3 sont toutes les autres émissions indirectes générées dans la chaîne de création de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval. Les activités en amont incluent les biens et services achetés, les biens d'équipement, les émissions liées aux combustibles et à l'énergie, les trajets pendulaires des travailleurs, le transport et la distribution des biens produits, les déchets produits, les voyages d'affaires, les preneurs de leasing. Les activités en aval sont par exemple le transport et la distribution des biens vendus, la transformation et l'utilisation des biens vendus, le recyclage des biens vendus ainsi que les investissements, les franchises et l'octroi de leasing.

Effet de serre

Il s'agit d'un phénomène naturel provoquant une élévation de la température à la surface de notre planète. Le soleil réchauffe la surface terrestre qui, de son côté, émet des rayons thermiques dans l'atmosphère. Les gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère captent ce rayonnement et en renvoient une partie vers la Terre. Ce phénomène entraîne un réchauffement de la surface terrestre ainsi que de la couche la plus basse de l'atmosphère. Plus la concentration de gaz à effet de serre est importante, plus ce réchauffement supplémentaire sera grand. Cet effet de serre naturel permet le développement de la vie sur Terre. Sans ce phénomène, la température moyenne mondiale serait d'environ -18 °C. L'équilibre naturel entre les rayonnements absorbés par la Terre et les rayonnements réfléchis est cependant perturbé par les gaz à effet de serre émis par les hommes. En

conséquence, la surface de la Terre s'est réchauffée de 1 °C entre le début de l'industrialisation (1864) et le milieu du XIX^e siècle. Le réchauffement en Suisse a été de 2 °C environ entre 1864 et 2012.

Émissions de gaz à effet de serre

Ce sont les émissions de gaz ayant un impact sur l'effet de serre. Le dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre généré en Suisse (82% des émissions de gaz à effet de serre), est produit lors de la combustion d'agents énergétiques fossiles (pétrole, gaz, charbon), de la fabrication de ciment ou d'opérations de déboisement. Les émissions de méthane (env. 10% des émissions de gaz à effet de serre) sont quant à elles principalement dues à l'agriculture (détention de bétail et fertilisation des sols), à la gestion des déchets (décharges, compostage/fermentation, épuration des eaux) et à l'utilisation d'agents énergétiques fossiles. Les émissions de protoxyde d'azote (env. 5% des émissions de gaz à effet de serre) proviennent également des activités liées à l'agriculture (traitement et fertilisation des sols), de la conversion d'énergie, de l'industrie et de l'épuration des eaux. Les 3% d'émissions restants sont imputables aux gaz à effet de serre synthétiques (HFC, PFC, SF6 et NF3), qui sont principalement générés par les activités industrielles (fabrication de semi-conducteurs, de solvants, de fluides frigorigènes, de composants électroniques, etc.).

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Ce groupe d'experts a été fondé en novembre 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et a pour mission de résumer l'état de la recherche universitaire sur les changements climatiques et leurs conséquences possibles sur l'environnement, la société et l'économie. Les rapports d'évaluation du GIEC combinent les résultats des connaissances sur les processus climatiques, les incidences et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que l'atténuation de ceux-ci. Les rapports sont produits sur une période de cinq à sept ans; plus de 1'000 chercheurs du monde entier y contribuent en tant qu'auteurs ou éditeurs.

Objectif de 2 °C

L'objectif consiste à contenir le réchauffement mondial en dessous de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle (1,5 °C d'après le rapport spécial du GIEC publié en 2018) afin d'éviter une perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Si la limite des 2 °C était dépassée, les conséquences des changements climatiques deviendraient incontrôlables. Les phénomènes climatiques extrêmes et leurs conséquences prendraient une ampleur dangereuse et difficilement gérable et il en résulterait des coûts économiques exorbitants. C'est pourquoi l'Accord de Paris sur le climat vise à contenir le réchauffement mondial moyen bien en dessous de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, l'objectif étant de limiter la hausse de la température à 1,5 °C.

Sources: OFEV, Nations Unies, ASB, protocole GES